

**RETURN RESPONSES TO:  
RETOURNER LES  
RÉPONSES À :**

Solinda Phan  
Specialiste d'approvisionnement |  
Supply Specialist  
Services partagés Canada | Shared  
Services Canada

Email Address | Courriel:  
ConsultationSPC.SSCConsultation@  
ssc-spc.gc.ca

**AMENDMENT TO INVITATION TO  
QUALIFY  
MODIFICATION DE L'INVITATION  
À SE QUALIFIER**

The referenced document is hereby  
revised; unless otherwise indicated, all  
other terms and conditions of the  
Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé;  
sauf indication contraire, les modalités de  
l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

This document contains a Security  
Requirement  
Ce document contient des exigences  
sécuritaires

**Issuing Office – Bureau de  
distribution**

SSC | SPC  
Procurement and Vendors Relationships | Achats et relations avec les fournisseurs  
Transformation Initiatives | Initiatives de transformation  
180 Kent St, 13th floor  
Ottawa, ON  
K1G 4A8

<b>Title - Sujet</b> Data Centre Server and Storage Infrastructure Infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 10040747/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. – N° référence du client :</b> 14-20384-0	<b>Date</b> 23 octobre 2014
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b> <b>on – le</b> 12 novembre 2014 <b>at – à</b> 23 :59	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à:</b> Solinda Phan	<b>Buyer Id – Id de l'acheteur</b> CAC
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> 613-302-6895	
<b>Email - Courriel</b> ConsultationSPC.SSCConsultation@ssc-spc.gc.ca	
<b>Delivery required - Livraison exigée</b> See Herein / Voir aux présentes	
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination – des biens, services et construction :</b> See Herein / Voir aux présentes	

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :**

Publier les réponses du Canada aux questions des répondants et à modifier l'invitation à se qualifier.

NOTA: À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre.

**Question 19 :**

À la page 11 de 53, il est indiqué qu'une « équipe de base n'est pas permise pour la catégorie 1 ». Le Canada pourrait-il préciser si cela signifie que seul le fabricant original de matériel peut répondre à l'invitation à se qualifier pour cette catégorie?

**Réponse 19 :**

À l'étape de l'IQ, le Canada demande des réponses des FEO dans la Catégorie 1, puisque l'IQ est fondée sur des critères d'expérience antérieure seulement. Le Canada à l'intention d'examiner divers modèles de distribution, comme les partenaires qui remplissent ce rôle à l'Étape d'examen et de la précision des exigences.

**Question 20 :**

En ce qui concerne le point 2.4.1 (« Une équipe de base n'est pas permise pour la catégorie 1. ») qui se trouve à la page 11 de 53, le Canada pourrait-il modifier l'exigence afin qu'une équipe de base soit permise pour cette catégorie? Dans un tel scénario, au cours de la dernière étape de l'attribution des contrats, cela pourrait faire en sorte que le Canada travaille avec une seule équipe de base pour les catégories 1 à 3. La gestion des contrats serait alors moins complexe.

**Réponse 20 :**

Non, le Canada ne modifiera pas l'exigence pour permettre une équipe de base à la Catégorie 1. En outre, il n'est pas nécessaire que les fournisseurs utilisent les mêmes équipes de base pour les catégories 2 et 3 ni qu'ils soumettent une réponse pour toutes les catégories.

Même si le Canada comprend qu'il est plus simple sur le plan administratif de travailler avec une seule équipe pour toutes les catégories, la structure du véhicule d'approvisionnement final n'a pas encore été déterminée avec certitude et on en discutera à l'Étape d'examen et de la précision des exigences.

**Question 30 :**

Tableau 2 : Résumé des exigences de l'ISSCD – Catégorie 2 – Serveurs virtuels

L'État pourrait-il également envisager d'intégrer des architectures autres que les serveurs x86 dans cette catégorie? Nous pouvons démontrer qu'il est possible de réaliser des économies de coûts par charge de travail, d'augmenter la vitesse et la souplesse et de renforcer la sécurité des produits fondés sur l'architecture RISC utilisant les distributions Linux habituelles qui permettraient de mieux soutenir les applications existantes.

**Réponse 30 :**

Non, le Canada n'inclura pas les architectures non-x86 dans la catégorie 2.

La catégorie 1 inclue les systèmes UNIX sur des architectures "RISC/Power/Itanium" qui sont capables de livrer des serveurs virtuels pour supporter nos applications existantes.